

Concertation préalable du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres

Bilan de la concertation

- I. La concertation préalable du public
 - I.1. Rappel du projet du futur PAPI complet de l'Yerres.
 - I.2. Organisation et déroulement de la concertation préalable.

- II. Bilan de la concertation préalable
 - II.1. Enseignements de la concertation
 - II.2. Bilan et suites à donner

I. La concertation préalable du public

1. Rappel du projet du futur PAPI complet de l'Yerres.

Le bassin versant de l'Yerres, d'une superficie d'environ 1 040 km², est situé dans la région Ile de France au sud-est de Paris à cheval entre les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val de Marne.

Il totalise près de 500 000 habitants répartis sur 118 communes dont 97 en Seine-et-Marne, 11 en Essonne et 10 dans le Val-de-Marne.

Au cours de ces dernières années, le territoire a connu des inondations provoquant parfois des dégâts importants. On peut notamment citer la crue de juin 2016, de janvier 2018 et celle d'octobre 2024.

Le risque inondation étant reconnu sur le bassin versant de l'Yerres (PPRI de l'Yerres approuvé le 18 juin 2012), des études ont été menées, dans le cadre du précédent PAPI complet 2018-2024 pour améliorer la connaissance du territoire et poursuivre la sensibilisation des administrés.

Ce PAPI arrivant à échéance, le SyAGE s'est lancé dans l'élaboration d'un nouveau PAPI dont la première étape a été de recueillir les avis sur la stratégie du SyAGE pour ce nouveau PAPI complet.

Cette stratégie mise en œuvre vise à répondre aux problématiques d'inondations rencontrées sur le bassin versant de l'Yerres et à préparer au mieux le territoire à faire face aux événements climatiques. Il n'existe pas de solution unique pour faire face aux inondations. Il est essentiel de travailler sur les différents leviers de la gestion des inondations que sont : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, l'amélioration des systèmes de prévision, l'alerte et la gestion de crise. Il est également essentiel de poursuivre les efforts sur la réduction de la vulnérabilité du bâti en zone

inondable et la reconquête des milieux humides pouvant participer à l'écroulement des crues et ainsi réduire les conséquences des inondations.



Figure 1 : Crue d'octobre 2024 à Boussy-Saint-Antoine

Source : SyAGE

Axes	Objectifs du SyAGE pour le futur PAPI
1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Compléter les connaissances sur le risque inondation notamment sur les affluents de l'Yerres et poursuivre la sensibilisation des populations au risque d'inondation
2. Surveillance et prévisions des crues et des inondations	Améliorer l'anticipation de la survenance d'une crue
3. Alerte et gestion de crise	Aider à l'amélioration du système d'alerte des populations
4. Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	Poursuivre la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT/PLU)
5. Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Diminuer la vulnérabilité des enjeux en zone inondable
6. Ralentissement des écoulements	Augmenter les possibilités de ralentissements des écoulements afin de retenir les eaux dans les zones sans enjeux majeurs
7. Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	Sécuriser, rehausser les ouvrages de protection



Ce nouveau Programme se veut réaliste en apportant des solutions concrètes.

3. Organisation et déroulement de la concertation préalable

A l'initiative du SyAGE, et conformément aux articles L. 121-15-1 et L. 121-16 du Code de l'Environnement, une concertation préalable du public a été lancée du 16 juin 2025 au 31 juillet 2025.

Les objectifs de cette concertation étaient :

- D'assurer l'information auprès du public,
- D'échanger sur les objectifs et la stratégie du prochain PAPI complet,
- De recueillir les avis des différents acteurs,

Le dossier de concertation était constitué de :

- Présentation de la démarche de l'élaboration du nouveau PAPI ainsi que de la stratégie que le SyAGE souhaite mettre en place pour ce nouveau programme,
- De la déclaration d'intention officialisant la volonté du SyAGE d'élaborer un nouveau PAPI de l'Yerres,
- Un flyer synthétisant la démarche,
- Une affiche de l'avis de concertation préalable.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

RELATIVE A L'ELABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES
INONDATIONS (PAPI) COMPLET DE L'YERRES

Objet de la concertation préalable : Le bassin versant de l'Yerres étant particulièrement exposé aux risques d'inondation, le SyAGE met en œuvre depuis plus de 20 ans des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le dernier s'étant achevé en 2024, le SyAGE souhaite s'engager dans un nouveau PAPI afin de poursuivre cette démarche avec le soutien technico-administratif des services de l'Etat et financier via le Fond de Prévention des Risques Majeurs, également appelé aussi Fond Barnier.

La présente concertation préalable, lancée à l'initiative du SyAGE, a pour objectif de recueillir les observations, les avis et les propositions des habitants, des associations, des collectivités et des acteurs économiques concernés par l'élaboration du nouveau Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres.

Durée de la concertation préalable : 45 jours consécutifs, du lundi 16 juin au jeudi 31 juillet 2025 inclus.

Dossier et modalités de la concertation : le dossier de la concertation sera tenu à disposition du public, en version numérique sur le site internet du SyAGE, www.syage.org pendant la durée susvisée. Il pourra être consulté en version papier dans les lieux d'accueil du public du SyAGE à Montgeron et à Rozay-en-Brie.

Un webinaire à destination des communes et intercommunalités se tiendra durant la deuxième quinzaine de juin.

Le public, au sens plus large (associations, riverains,...) est invité à participer à cette concertation.

Le public pourra déposer ses observations, soumettre ses propositions et également demander toute information complémentaire : par voie électronique à l'adresse syage@syage.org ou par courrier postal à l'adresse 17, rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron.

Bilan de la concertation : le bilan de la concertation comprendra un résumé du déroulement de la concertation, une synthèse des contributions, les avis et questions formulés ainsi que les mesures que le SyAGE jugera nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qui en auront été tirés. Il sera publié sur le site internet du SyAGE dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation.

Figure 2 : Avis de concertation préalable du PAPI

La communication aux différents acteurs.

L'annonce de la concertation a été effectuée quinze jours avant son démarrage sur le site internet du SyAGE, sur LinkedIn, par affichage dans les locaux du SyAGE (à Montgeron et à Rozay-en-Brie).

Lancement d'un nouveau PAPI - Phase d'élaboration / concertation

Mieux vivre avec la rivière : prévenir les inondations dans la vallée de l'Yerres grâce au Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Comprendre le projet du PAPI

Depuis plusieurs décennies, l'urbanisation croissante de la vallée de l'Yerres a entraîné une augmentation significative du risque d'inondation sur son bassin versant. Ce territoire a connu de nombreuses crues, dont certaines ont marqué l'histoire : celle de 1780, décrite comme catastrophique ; celle de 1978, devenue la référence pour le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ; et d'autres plus récentes telles que 2016, 2018 et 2024. Ces épisodes ont entraîné de lourds dommages : logements sinistrés, activités économiques perturbées, réseaux de transport coupés.

Face à cette menace persistante, le SyAGE, en charge de la gestion des inondations, met en place depuis plus de vingt ans et depuis 2020 sur l'ensemble du Bassin Versant, un outil nationalement reconnu : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce programme vise à améliorer la connaissance du risque, à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, à anticiper les crises et à renforcer la résilience du territoire. Après un premier programme déployé en 2003, un nouveau PAPI est en cours de préparation pour la période 2026-2031. Il s'agit d'un projet ambitieux, construit avec les collectivités, les partenaires techniques et l'État, et ouvert à la participation du public grâce à une concertation préalable.

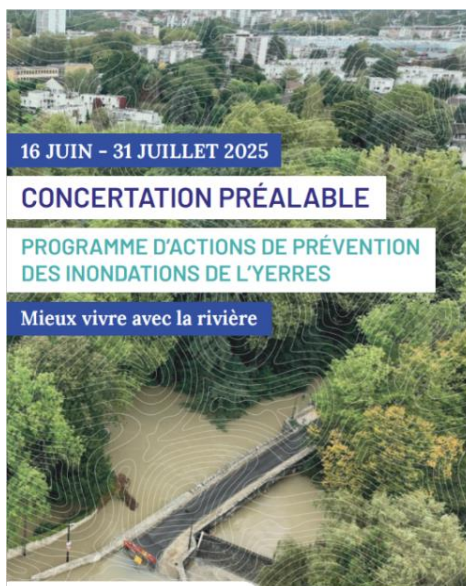
Un territoire à risques, un projet à grande échelle

Documents utiles

- [Dossier de concertation préalable du PAPI de l'Yerres](#)
(pdf, 387,20 ko)
- [Communes du territoire du PAPI de l'Yerres](#)
(pdf, 503,56 ko)
- [Déclaration d'intention du 4ème PAPI de l'Yerres](#)
(pdf, 850,01 ko)
- [Dépliant de la concertation du PAPI de l'Yerres](#)
(pdf, 1,74 mo)
- [Affiche de l'avis de concertation préalable au PAPI](#)
(pdf, 368,49 ko)

Figure 3 : Communication sur le site internet du SyAGE

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des communes et intercommunalités du territoire pour faire part de cette concertation préalable du public. Certaines communes ont affiché l'avis de concertation préalable sur leurs panneaux administratifs. De plus, des flyers synthétisant la démarche ont été intégrés aux courriers pour les installer dans les présentoirs des Mairies et Intercommunalités. L'objectif visé était de recueillir l'avis de la population via les communes lors du webinaire (webinaire présenté plus bas).



16 JUIN - 31 JUILLET 2025

CONCERTATION PRÉALABLE

PROGRAMME D'ACTIIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE L'YERRES

Mieux vivre avec la rivière

Comprendre le projet du PAPI

Depuis plusieurs décennies, l'urbanisation croissante de la vallée de l'Yerres a entraîné une augmentation significative du risque d'inondation sur son bassin versant. Ce territoire a connu de nombreuses crues, dont certaines ont marqué l'histoire : celle de 1780, décrite comme catastrophique ; celle de 1978, devenue la référence pour le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ; et d'autres plus récentes telles que 2016, 2018 et 2024. Ces épisodes ont entraîné de lourds dommages : logements sinistrés, activités économiques perturbées, réseaux de transport coupés.

Face à cette menace persistante, le SyAGE, en charge de la gestion des inondations, met en place depuis plus de vingt ans - et depuis 2020 sur l'ensemble du Bassin Versant, un outil nationalement reconnu : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce programme vise à améliorer la connaissance du risque, à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, à anticiper les crises et à renforcer la résilience du territoire. Après un premier programme déployé en 2003, un nouveau PAPI est en cours de préparation pour la période 2026-2031. Il s'agit d'un projet ambitieux, construit avec les collectivités, les partenaires techniques et l'État, et ouvert à la participation du public grâce à une concertation préalable.



Un territoire à risques, un projet à grande échelle

Le bassin versant de l'Yerres couvre 1 040 km² et s'étend sur trois départements : la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne. Il regroupe 118 communes et compte plus de 630 000 habitants. Le relief plat favorise l'expansion des crues, tandis que l'urbanisation croissante accentue le ruissellement et limite l'infiltration en cas de fortes pluies. L'amont du bassin, plutôt rural, présente des enjeux environnementaux et agricoles tandis que l'aval, très urbanisé, concentre les risques pour les populations et les activités économiques.

Le futur PAPI s'appliquera à l'ensemble de ce territoire. Il s'inscrit dans un cadre national strict, selon le cahier des charges établi par l'État en 2023, et s'articule avec les politiques de gestion de feu et d'aménagement : SAGE, SDAE, SCOT, PPRI, ainsi que le contrat de territoire «Eau et Climat - Trame Verte et Bleue de l'Yerres». Dans ce cadre, une étude globale du ruissellement, intégrant les questions de concentration des eaux et de transfert des pollutions, sera lancée par le SyAGE. Elle permettra d'identifier les porteurs de projets compétents.

ALÉA

×

ENJEUX

=

RISQUE



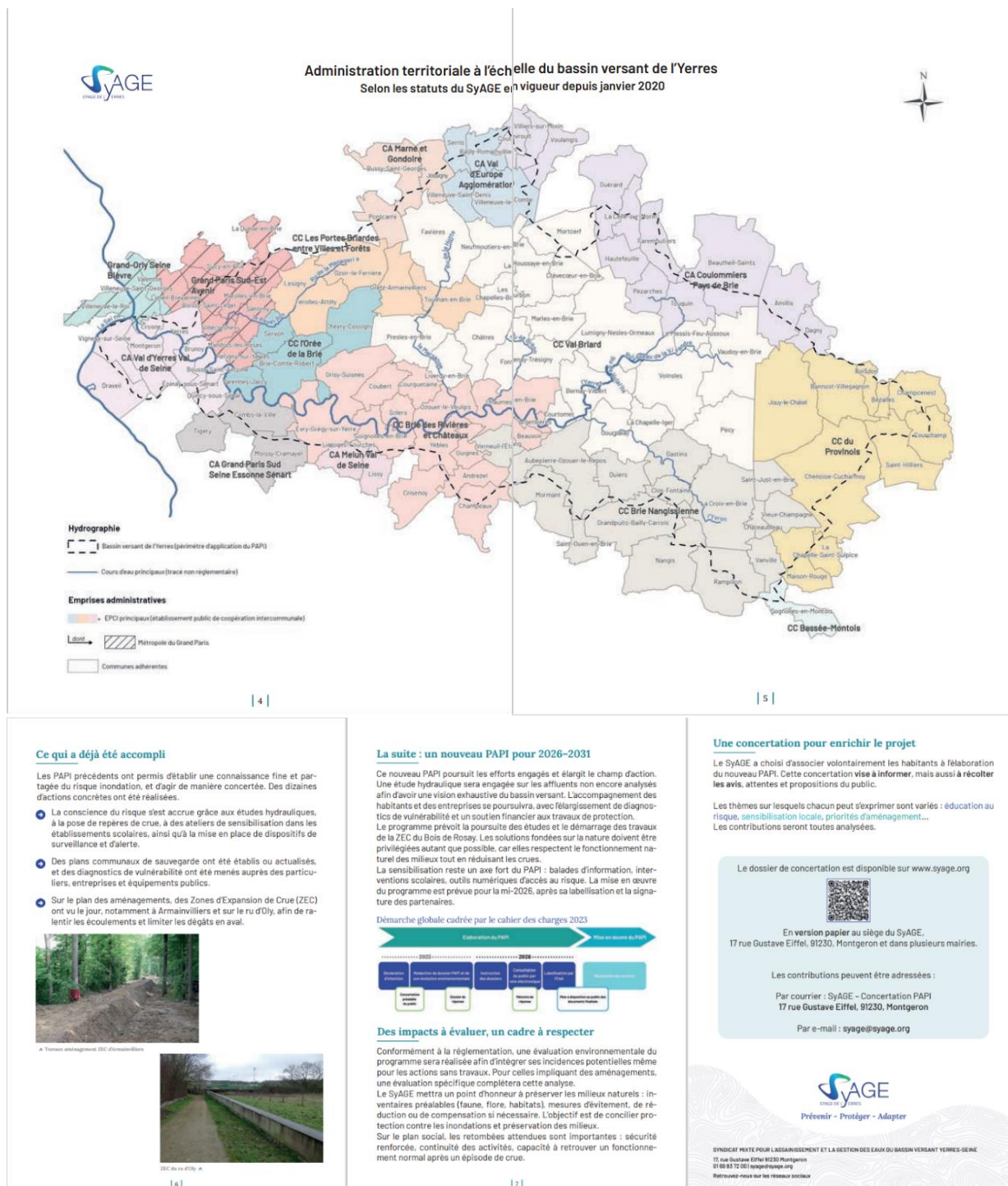


Figure 4 : Exemple d'un flyer envoyé en plusieurs exemplaires aux communes du territoire et mise à disposition dans les locaux du SyAGE

De plus, et conformément à article R121-19 du code de l'environnement, l'avis de concertation a été publié sur deux médias différents dans le Val-de-Marne, l'Essonne et la Seine-et-Marne soit un total de 6 publications.

Le choix s'est porté sur les journaux suivants :

- Le Parisien (éditions du 77,91 et 94) ;
- Les Echos (éditions du 77, 91 et 94).



ANNONCES 94 | **JUDICIAIRES ET LÉGALES**

Avis divers

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

RELATIVE A L'ELABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) COMPLET DE L'YERRES

Objet de la concertation préalable : Le bassin versant de l'Yerres étant particulièrement exposé aux risques d'inondation, le

SYAGE

met en œuvre depuis plus de 20 ans des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le dernier s'étant achevé en 2024, le SYAGE souhaite s'engager dans un nouveau PAPI afin de poursuivre cette démarche avec le soutien technico-administratif des services de l'Etat et financier via le Fonds de Prévention des Risques Majeurs, également appelé aussi Fond Barnier.

La présente concertation préalable, lancée à l'initiative du SYAGE, a pour objectif de recueillir les observations, les avis et les propositions des habitants, des associations, des collectivités et des acteurs économiques concernés par l'élaboration du nouveau Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres.

Durée de la concertation préalable : 45 jours consécutifs, du lundi 16 juin au jeudi 31 juillet 2025 inclus.

Dossier et modalités de la concertation : le dossier de la concertation sera tenu à disposition du public, en version numérique sur le site internet du SYAGE, www.syage.org pendant la durée susvisée. Il pourra être consulté en version papier dans les lieux d'accueil du public du SYAGE à Montgeron et à Rozay-en-Brie.

Un webinaire à destination des communes et intercommunalités se tiendra durant la dernière quinzaine de juin.

Le public, au sens plus large (associations, riverains, etc.) est invité à participer à cette concertation.

Le public pourra déposer ses observations, soumettre ses propositions et également demander toute information complémentaire par voie électronique à l'adresse syage.org ou par courrier postal à l'adresse 17, rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron.

Bilan de la concertation : le bilan de la concertation comprendra un résumé du déroulement de la concertation, une synthèse des contributions, les avis et questions formulés ainsi que les mesures que le SYAGE jugera nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements qui en auront été tirés. Il sera publié sur le site internet du SYAGE dans un délai de trois mois après la fin de la concertation.

Constitution de société

MS CABINET
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social - Lot n°101, Bâtiment A, 3B Rue de Fontenay 94300 VINCENNES

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VINCENNES du 22 mai 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : MS CABINET
Siège : Lot n°101, Bâtiment A, 3B Rue de Fontenay, 94300 VINCENNES,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 1 000 euros,
Objet : L'intermédiation sur achat et vente de véhicules occasion et neuf entre particuliers ou entreprises,
Réserves des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Mathujan SIVAKUMARAN, demeurant 34 avenue de la Liberté 94700 MAISONS - ALFORT.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL.
POUR AVIS Le Président

Divers société

PORCINVEST
SAS au capital de 1 000 euros
SIÈGE SOCIAL :
2 rue Edme Verniquet 94150 RUNGIS
522 215 532 RCS CRETEIL

Le 12.05.2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 9 rue Berthe Botschet 94150 RUNGIS, à compter du même jour.
Mention faite au RCS de CRETEIL.

MAZIMMO
SCI au capital de 1 000 euros
SIÈGE SOCIAL :
2 rue Edme Verniquet 94150 RUNGIS
823 231 253 RCS CRETEIL

Le 12.05.2025, l'AG a décidé de transférer le siège social au 9 rue Berthe Botschet 94150 RUNGIS, à compter du même jour.
Mention faite au RCS de CRETEIL.

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est Le Parisien

Publiez vos annonces dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces :
01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

Figure 5 : Exemple de coupure de presse mentionnant l'avis de concertation préalable relative au PAPI

Les modalités de participation

Lors de la concertation préalable, du 16 juin 2025 au 31 juillet 2025, le public pouvait formuler ses avis en envoyant un courriel à syage@syage.org mais également par courrier au 17, rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron.

De plus, un webinaire présentant la stratégie du futur PAPI complet a été organisée par le SYAGE à destination des intercommunalités et des communes où 22 participants ont été recensés. Un sondage a également été intégré lors de cet évènement.

Besnard Pierre via Polls 30/06 16:24

LIVE Poll: Names not recorded ; Results shared

Votre territoire a-t-il déjà été concerné par une inondation ces dix dernières années ?

Oui par débordement de cours d'eau
 Oui par ruissellement
 Oui pour les deux aléas
 Non

Submit Vote

Modifié



Figure 6 : Exemple de question posée lors du sondage

II. Bilan de la concertation préalable

1. Enseignements de la concertation

Lors de la concertation, le SyAGE a recueilli quatre avis supplémentaires, en plus de ceux exprimés lors du webinaire :

Répondant	Date	Objet de l'avis
Mme FRIC	31/07/2025	Remarque relative à : - la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme - Le recensement des remblais (cartographies) afin de programmer la remise au niveau naturel progressive dans les PLU, - Le recensement (cartographies) des affluents et rus busés et de la prise en compte de ces derniers dans les PLU, - Le recensement (cartographies) des nappes phréatiques et nappes affleurantes et leur inscription dans les PLU
M. PATU (Maire de Favières)	30/07/2025	Remarque relative à la création d'une zone d'expansion des crues sur le territoire de la commune
M. BENARD	28/07/2025	Remarque relative aux inondations devenant de plus en plus fréquentes le long de la Marsange

CA Val d'Europe Agglomération	11/07/2025	<p>Remarque relative à l'historique des opérations menées par l'Agglomération ainsi que par le SyAGE en lien avec la prévention des inondations.</p> <p>Remarque relative à l'élaboration du nouveau PAPI de l'Yerres, qui pourrait constituer une opportunité pour travailler sur une meilleure visibilité, à court, moyen et long terme, des opérations du SyAGE en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations au bénéfice de l'agglomération et de ses communes.</p> <p>Remarque relative à la gestion du ruissellement : la réalisation d'une étude globale par le SyAGE sur le bassin versant est une démarche pertinente, à encourager, car elle permettra d'identifier les secteurs prioritaires et les leviers d'action pour ralentir les écoulements en amont et atténuer les inondations en aval.</p>
Webinaire	30/06/2025	<p>Remarque relative à la préoccupation croissante des élus face au risque inondation</p> <p>Remarque relative à la question « Votre territoire a-t-il déjà été concerné par une inondation ces dix dernières années ? » avec de nombreuses collectivités répondant que les inondations vécues ces dernières années pouvaient être par débordement de cours d'eau et par ruissellement</p> <p>Remarque relative à la volonté des collectivités d'inscrire des actions dans le futur PAPI</p>

2. Bilan et suites à donner

La participation du public à cette concertation semble faible. Toutefois, le nombre de visites sur la page internet dédiée à cette concertation met en évidence une fréquentation non négligeable avec près de 200 visites en juin et 50 en juillet.

La concertation préalable du public a fait ressortir malgré tout quelques remarques auxquelles le SyAGE propose de répondre :

Répondant	Objet de la remarque	Proposition de réponse
Mme Mireille FRIC	<p>Remarque relative à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme, - Le recensement des remblais (cartographies) afin de programmer la remise au niveau naturel progressive dans les PLU, - Le recensement (cartographies) des affluents et rus busés et de la prise en compte de ces derniers dans les PLU, - Le recensement (cartographies) des nappes phréatiques et leur inscription dans les PLU 	<p>Concernant la prise en compte du risque inondation : le futur PAPI prévoit déjà une action de prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Concernant le lancement d'une étude de recensement des remblais sur le lit majeur de l'Yerres afin de programmer la remise au niveau naturel progressive dans les PLU à l'occasion de travaux Cette remarque fera l'objet d'échange avec les services de l'Etat pour savoir si elle peut être éligible à subvention via le Fond Barrier.</p> <p>Concernant la cartographie des affluents et rus busés de l'Yerres et la prise en compte dans les PLU de ces derniers : Dans le cadre du futur PAPI, il est prévu de lancer un schéma directeur pour recenser les rus busés afin de phaser les opérations de dé busages de ces rus. Ces rus pourront être portés à connaissance des communes lors de la révision des PLU(i).</p> <p>Concernant la cartographie des nappes phréatiques, nappes perchées et affleurantes et de leur inscription réglementaire dans les PLU : L'inscription règlementaire dans les PLU de ces nappes n'est pas du ressort du PAPI ou du SyAGE. Le SyAGE se rapprochera d'Aquibrie, association suivant la nappe de Champigny, pour éventuellement leur proposer de porter cette action.</p>
M. Daniel PATU (Maire de Favières)	<p>Remarque relative à la création d'une zone d'expansion des crues sur le territoire de la commune</p>	<p>Ce projet est déjà à l'étude par les services techniques du SyAGE et sera traité en dehors de la procédure PAPI.</p>
M. JP BENARD	<p>Remarque relative aux inondations devenant de plus en plus fréquents le long de la Marsange</p>	<p>Le PAPI précédent a permis de modéliser les inondations de la Marsange. Le prochain PAPI s'attellera à proposer des actions de réduction de la vulnérabilité (axe 5) pour les riverains près de ce cours d'eau mais également de réfléchir à d'autres actions pouvant agir sur l'aléa.</p> <p>Enfin, l'étude hydraulique sur la Marsange sera mise en avant lors des révisions de PLU(i) et les cartes produites pourront être intégrées aux futurs PLU(i) (en annexe). Cela apportera également des éléments de contexte aux communes dans le cadre d'instruction de PC (sans que ces cartes soient opposables).</p>
Communauté d'Agglomération Val	<p>Remarque relative à l'historique des opérations menées par l'Agglomération ainsi que par le SyAGE</p>	<p>Concernant l'historique des opérations menées par l'Agglomération et le SyAGE, nous reconnaissons l'importance de valoriser les actions déjà engagées,</p>

<p>d'Europe Agglomération</p>	<p>en lien avec la prévention des inondations.</p> <p>Remarque relative à l'élaboration du nouveau PAPI de l'Yerres, qui pourrait constituer une opportunité pour travailler sur une meilleure visibilité, à court, moyen et long terme, des opérations du SyAGE en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations au bénéfice de Val d'Europe Agglomération et de ses communes.</p> <p>Remarque relative à la gestion du ruissellement : la réalisation d'une étude globale par le SyAGE sur le bassin versant est une démarche pertinente, à encourager, car elle permettra d'identifier les secteurs prioritaires et les leviers d'action pour ralentir les écoulements en amont et atténuer les inondations en aval.</p>	<p>qu'elles soient terminées ou en cours. Une meilleure communication sur les projets passés et en cours permettra non seulement de renforcer la lisibilité des actions, mais aussi de mieux inscrire les futures opérations dans une continuité cohérente.</p> <p>À ce titre, l'élaboration du nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres représente effectivement une opportunité stratégique pour renforcer la visibilité des actions portées par le SyAGE, en lien avec les collectivités concernées, dont Val d'Europe Agglomération. De plus, les actions réalisées pourront servir de « vitrine » auprès des autres collectivités pour leur démontrer l'utilité et l'efficacité des actions mises en place.</p> <p>En ce qui concerne la gestion du ruissellement, une étude visera effectivement à identifier les zones les plus sensibles, à comprendre les dynamiques d'écoulement, et à proposer des actions adaptées.</p>
<p>Webinaire</p>	<p>Remarque relative à la préoccupation croissante des élus face au risque inondation.</p> <p>Remarque relative à la question « Votre territoire a-t-il déjà été concerné par une inondation ces dix dernières années ? » avec de nombreuses collectivités répondant que les inondations vécues ces dernières années pouvaient être par débordement de cours d'eau et par ruissellement</p>	<p>La stratégie du nouveau PAPI complet de l'Yerres visera à répondre à ces préoccupations en poursuivant et en élargissant les territoires concernés par des actions de réduction de la vulnérabilité du bâti (exemple : diagnostics de vulnérabilité du bâti suivis de travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti). Le futur PAPI s'attachera à prévenir le risque d'inondation par débordement de cours d'eau mais aussi par ruissellement.</p> <p>Concernant les différents types d'inondations vécues par les collectivités, le futur PAPI prévoira des actions de prévention adaptées au ruissellement et aux débordements de cours d'eau et ciblant les porteurs de projet adéquats.</p>

Au regard des avis recueillis lors de la concertation préalable du public, nous pouvons conclure qu'à ce stade, la stratégie du futur PAPI apporte une réponse cohérente aux enjeux identifiés et aux propositions du public. Les actions à inscrire iront dans le sens de cette stratégie telle qu'approuvée lors de la concertation du public dans la mesure où ces dernières sont réalisables techniquement et financièrement.